

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

---

DIRECTION DES ARCHIVES

Département des Publics

# ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 36

François VALERY  
Ministre plénipotentiaire hors classe

LA COURNEUVE  
2013

## **CONDITIONS DE COMMUNICATION**

*Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.*

*Les archives orales sont des archives privées régies par la Loi d'archives et le Code du patrimoine (Article L 213-6).*

*En tant qu'œuvres de l'esprit, elles sont également soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur communication et leur utilisation (duplication, publication, édition) sont subordonnées à l'autorisation du témoin auteur ou des ayants droit selon l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle (Loi 2006-961 du 1er août 2006 art.1, Journal Officiel du 3 août 2006).*

*Les conditions de communication sont les suivantes :*

**Communication libre**                           *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

**Communication sur autorisation écrite**           *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir demandé l'autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

**Communication partielle**                           *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

**Communication réservée**                           *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

**AO 36 – François VALERY**  
**Ministre plénipotentiaire hors classe**

**Notice biographique**

Né le 17 juillet 1916.

**Formation**

Agrégé de l'Université ; mobilisé, 1939-1940.

**Carrière**

Auditeur à la Cour des Comptes, 1944 ; à l'administration centrale ( Affaires économiques ), 1945-1955 ; conseiller technique à la Conférence de la paix, 1946 ; Membre de la délégation française au conseil des ministres des Affaires étrangères et aux conférences tripartites sur l'Allemagne, 1946-1950 ; chef du service de coopération et d'intégration économique au ministère des Affaires étrangères, 1948 ; conseiller référendaire, 1950 ; chef du service de coopération économique, 1955-1961 ; chef de la délégation française auprès de l'O.E.C.E., 1956 ; chevalier de la Légion d'honneur, 5 mai 1959 ; chef de la délégation française auprès de l'O.C.D.E., 1961 ; nommé ministre plénipotentiaire (art. 7 du décret du 19 septembre 1951), 1<sup>er</sup> janvier 1962 ; au même poste avec rang d'ambassadeur, 1965-1975 ; officier de la Légion d'honneur, 27 mars 1975 ; délégué permanent auprès de l'U.N.E.S.C.O. avec rang d'ambassadeur, janvier 1976-1981 ; vice-président du conseil exécutif de l'U.N.E.S.C.O.

**2 entretiens**

Réalisés au ministère des Affaires étrangères, 37quai d'Orsay à Paris, par Catherine Oudin, conservateur du patrimoine, et Maurice Vaïsse, professeur à l'Université de Reims.

**Communication :** libre

**1<sup>er</sup> entretien du 27 mars 1990 (durée 1h25) :**

. Délégation permanente à l'U.N.E.S.C.O. (1976-1981).

**2<sup>ème</sup> entretien du 5 avril 1990 (durée 1h15) :**

. Allemagne et plan Schumann.